

nouvelles mesures de confiance et de sécurité en Europe. Je l'ai déjà dit : laisser survoler son territoire sans restriction par un avion d'observation d'un autre pays est l'expression de la confiance que l'on accorde à ce dernier et contribue au renforcement de la stabilité que nous souhaitons tous.

- Ensuite, l'établissement d'un régime Ciels Ouverts permettra de contribuer à la vérification d'un accord de désarmement des forces classiques dans la zone qui s'étend de l'Atlantique à l'Oural. La négociation de cet accord progresse à Vienne. J'y reviendrai dans un instant.

- Enfin, Ciels Ouverts répond à notre souci constant d'interdire le contournement du futur accord de désarmement classique par l'accumulation incontrôlée des forces au-delà de la zone de l'Atlantique à l'Oural. Ciels Ouverts apportera sans aucun doute une contribution directe à la solution de cette difficile question. Chacun pourra s'assurer qu'au-delà de la zone, les activités militaires et la production des armements ne sont pas en contradiction avec les objectifs de l'accord de réduction des forces classiques.

C'est en effet en Europe que l'on a accumulé la plus formidable quantité d'armements de l'histoire, au nom du maintien d'un équilibre de la terreur devenue intolérable, c'est là aussi que se négocie actuellement le plus important accord de désarmement de l'après-guerre. Cet accord, en même temps que celui sur les mesures de confiance et de sécurité, établira un ordre de sécurité débarrassé des séquelles de ces 45 dernières années.

Tous les pays européens ont pour nous vocation à participer pleinement à ce vaste mouvement. Il en est ainsi des pays neutres et non alignés de la CSCE. Sur quelle base en effet pourrait-on leur dénier ce droit? Je n'en vois aucune pour ma part. Il n'y a pas en Europe de pays plus ou moins concernés par la sécurité du continent. Et s'agissant d'une mesure de confiance, elle doit s'appliquer à tout le monde européen. Comme la sécurité, la confiance est indivisible et j'ai été heureux d'entendre sur ce point l'opinion émise par Monsieur le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.

Ciels Ouverts doit être dès l'origine conçu sur une base nationale qui permette de nouvelles adhésions sans que cela ne porte atteinte à son fonctionnement non pas qu'aux droits et obligations des participants. Libre ensuite à eux de coopérer avec d'autres sur la base des solidarités existantes et, pourquoi pas, d'affinités toutes nouvelles. Un seul principe doit guider cette approche : les droits et obligations des états ne doivent pas découler de leur appartenance ou non à une alliance.

Seul un régime national pourra s'adapter aux évolutions présentes et à venir. C'est là une considération essentielle pour la crédibilité de Ciels Ouverts. Quelle serait en effet, la valeur d'un système qui serait conçu sur la base de réalités qui demain peuvent être mises en cause? La nécessité de l'approche nationale